

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1904

7 août 2013

### SOMMAIRE

Broad Street Loan Partners 2013 Europe S.à r.l. ....	91371	Kateco S.A. ....	91351
CEREP III Finance S.à r.l. ....	91353	Kerf Corp. - Lux Branch ....	91349
CEREP III Finland S.à r.l. ....	91354	Kerf Corp. - Lux Branch ....	91352
Ets. MARCO FELTEN, orthopédie technique ....	91347	Kerf Corp. - Lux Branch ....	91353
Fashion World Investments S.A. ....	91346	Kerf Corp. - Lux Branch ....	91354
Fidelor S.A. ....	91347	Kerf Corp. - Lux Branch ....	91353
Findim Group S.A. ....	91348	Kerf Corp. - Lux Branch ....	91352
Finsev S.A. ....	91346	Kingdom Investments I (TSF) ....	91351
Food Concept International S.A. ....	91350	Klipa Immobilien AG ....	91389
General Oriental (Services) Limited ....	91346	Kronospan Holdings, s.à r.l. ....	91352
Gimo Invest S.A. ....	91350	La Normande S.A. ....	91357
Goa S.A. ....	91346	Le comptoir espagnol S.à r.l. ....	91352
Groupe Raco S.A. ....	91347	Léon KREMER & Fils S.à r.l. ....	91352
H 96 Holding S.A. ....	91348	LTRF ....	91355
Hanse Holdings S.à r.l. ....	91381	Luxembourg Insurance Brokers S.A. ....	91355
Happy Landings S.A. ....	91346	Nefertoum ....	91392
Hartwell S.A. ....	91347	Omega Industries S.à r.l. ....	91392
Heraclite S.A. ....	91348	Pallavicini Group S.A. ....	91354
Hofra-Lux G.m.b.H. ....	91380	Palmolux Investments S.à r.l. ....	91356
IADEM S.à r.l. ....	91387	Parvadomus S.A. ....	91355
IADEM S.à r.l. ....	91349	Pemala s.à r.l. ....	91356
Iberian Hod S.A. ....	91349	Pergam Properties II A S.C.A. ....	91356
Impact Capital SARL ....	91355	Pergam Properties II B S.C.A. ....	91356
Innovation for shelter international ....	91355	Prospector Finance S.à r.l. ....	91356
International Films Company S.A. ....	91349	Renergy S.à r.l. ....	91350
INTERNATIONAL STRATEGIC CONSULTING, Société Anonyme - I.S.C. S.A. ....	91349	S.C. Truck and Trailer Parts ....	91391
Jatropha S.C.A., SICAV-FIS ....	91348	Servus Luxembourg Holding S.C.A. ....	91359
June S.C.A., SICAV-FIS ....	91350	Softgreen ....	91364
Karo Investments S.A. ....	91351	Soletanche Luxembourg S.à r.l. ....	91351
		Tele2 Finance Luxembourg S.à r.l. ....	91382
		The Irish Acquisition Company S.à r.l. ....	91368

**Fashion World Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.579.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2013081831/11.

(130101464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**Finsev S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 103.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081839/10.

(130100807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**General Oriental (Services) Limited, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.366.

Monsieur Alexander Goldsmith a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 13 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013081843/10.

(130101201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**Goa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 152.658.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOA S.A

Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013081867/12.

(130101451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**Happy Landings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.850.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2013081882/11.

(130101092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**Fidelor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.774.

—  
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 14 juin 2013

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de sa fonction de commissaire aux comptes.

CUSTOM S.A., RCSL B 124 470, avec siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

FIDELOR S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2013081832/17.

(130101019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**Ets. MARCO FELTEN, orthopédie technique, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 11, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 86.379.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts du 27 août 2002 que le capital social de la société Ets. MARCO FELTEN, orthopédie technique Sàrl est souscrit comme suit:

- Monsieur Marco Felten, .....	510 parts
- Monsieur Patrick Kugener, .....	490 parts
Total: .....	1000 parts

Le 17 juin 2013.

Mr Marco Felten / Mr Patrick Kugener

Gérant technique / Gérant administratif

Référence de publication: 2013081792/16.

(130100832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**Groupe Raco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.483.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013081873/10.

(130100786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**Hartwell S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 56.263.

—  
Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013081884/11.

(130101075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**H 96 Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.179.

—  
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 juin 2013

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de sa fonction de commissaire aux comptes.

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes pour une période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

H 96 HOLDING S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2013081877/17.

(130101017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Findim Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 76.659.

—  
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 811 du 7 novembre 2000.

Les comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINDIM GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2013081837/15.

(130101166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Heraclite S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.229.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. COLLEAUX / C. GASPAR

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013081885/11.

(130101057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Jatropa S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.709.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081915/11.

(130101144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**IADEM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.780.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013081896/10.

(130101059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Iberian Hod S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.375.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013081898/10.

(130101348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**INTERNATIONAL STRATEGIC CONSULTING, Société Anonyme - I.S.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 133.437.

Par la présente je vous informe que je donne ici ma démission de mon poste d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Bruxelles, le 14 Mai 2013.

Monsieur Koan Andries.

Référence de publication: 2013081910/10.

(130101405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**International Films Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 67, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 148.810.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2013081909/12.

(130101088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Kerf Corp. - Lux Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9662 Kaundorf, 3, Um Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 100.629.

Les comptes annuels de la succursale luxembourgeoise KERF CORP. - LUX BRANCH au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'article 160-7 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013081935/12.

(130100756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Gimo Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 92.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013081866/10.

(130101281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Food Concept International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 63.348.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 Avril 2013*

L'Assemblée a décidée de démissionner a partir du 18 Avril 2013

Le mandat de l'administrateur

Monsieur Jacques Vanderschueren, entrepreneur, né à Gand le 17 juin 1965, résident hoefijzerlaan 6 B8450 Bredene

L'Assemblée a décidée de nommer a partir du 18 Avril 2013 comme Administrateur Monsieur Maximilien Vanderschueren, entrepreneur, né 08 mai 1992 à Gent résident Grootestraat 40 8421 Vlissegem (B)

Le Siège social sera transféré vers 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg  
a partir de ce jour

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 Avril 2013.

Référence de publication: 2013081840/17.

(130100767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**June S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 72.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081918/11.

(130100996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Renergy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 133.545.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 21 juin 2013*

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Renergy S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013082122/16.

(130101291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Kingdom Investments I (TSF), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.111.

Changement suivant la cession de parts du 28 janvier 2013:

- Ancienne situation associée:

Kingdom Investments II (TSF): 15.414 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Kingdom Investments III (TSF) S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B175046, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 15.414 parts sociales

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Kingdom Investments I (TSF)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013081926/17.

(130101442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Kateco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.829.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 14 juin 2013*

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de sa fonction de commissaire aux comptes.

CUSTOM S.A., RCL B 124 470, avec siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

KATECO S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013081934/17.

(130101018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Karo Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.942.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2013081933/11.

(130101467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Soletanche Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 42.847.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082181/9.

(130101344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Kerf Corp. - Lux Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9662 Kaundorf, 3, Um Knupp.  
R.C.S. Luxembourg B 100.629.

Les comptes annuels de la succursale luxembourgeoise KERF CORP. - LUX BRANCH au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'article 160-7 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013081936/12.

(130100757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Kerf Corp. - Lux Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9662 Kaundorf, 3, Um Knupp.  
R.C.S. Luxembourg B 100.629.

Les comptes annuels de la succursale luxembourgeoise KERF CORP. - LUX BRANCH au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'article 160-7 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013081937/12.

(130100758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Kronospan Holdings, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 77.004.000,00.**

Siège social: L-4902 Sanem, Parc d'Activités Pafewee.  
R.C.S. Luxembourg B 62.594.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013081946/10.

(130100855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Léon KREMER & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, 18, Zone d'Activité Zare Ilot Ouest.  
R.C.S. Luxembourg B 22.304.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081949/10.

(130101246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Le comptoir espagnol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 181, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 159.347.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081952/10.

(130101245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Kerf Corp. - Lux Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9662 Kaundorf, 3, Um Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 100.629.

Les comptes annuels de la succursale luxembourgeoise KERF CORP. - LUX BRANCH au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'article 160-7 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013081938/12.

(130100759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Kerf Corp. - Lux Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9662 Kaundorf, 3, Um Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 100.629.

Les comptes annuels de la succursale luxembourgeoise KERF CORP. - LUX BRANCH au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'article 160-7 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013081939/12.

(130100760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**CEREP III Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.119.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;

- M. Guy Harles;

- M. Damien Renzonnet;

- M. David Pearson; et

- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013081725/30.

(130101445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**CEREP III Finland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.291.

—  
**EXTRAIT**

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;
- M. Guy Harles;
- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013081726/30.

(130101378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Kerf Corp. - Lux Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9662 Kaundorf, 3, Um Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 100.629.

—  
Les comptes annuels de la succursale luxembourgeoise KERF CORP. - LUX BRANCH au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'article 160-7 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**FIDUO**

Référence de publication: 2013081940/12.

(130100761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Pallavicini Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 101.148.

—  
Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**PALLAVICINI GROUP S.A.**

Robert REGGIORI / Régis DONATI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013082077/12.

(130101455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**I-4S Sàrl, Innovation for shelter international, Société à responsabilité limitée,  
(anc. LTRF).**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare llot Ouest.  
R.C.S. Luxembourg B 171.399.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juin 2013.  
Pour copie conforme

Référence de publication: 2013081894/12.

(130101024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Parvodomus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 95.049.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARVADOMUS S.A.  
Robert REGGIORI / Régis DONATI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013082082/12.

(130101452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Luxembourg Insurance Brokers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 145.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Edouard Georges.

Référence de publication: 2013081960/10.

(130100749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Impact Capital SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 138.757.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 9 juin 2013 que la société The Trust Company of Mizrahi Tefahot Bank Ltd. (société enregistrée à Israël sous le numéro 510422231), ayant son siège social au 123 Hachashmonaim Street, Tel Aviv, Israël, a cédé les 6,250 parts sociales qu'elle détenait dans Impact Capital S.à r.l. à la société Delek Belron International Ltd. (société enregistrée à Israël sous le numéro 520038209), ayant son siège social au 7 Menachem Begin Street, Ramat Gan, 52117, Israël

Suite à ce transfert, les parts sociales de la Société Impact Capital S.à r.l. sont réparties comme suit:

- Delek Belron International Ltd. détient 6,250 parts sociales
- The Phoenix Insurance Company Ltd. détient 6,250 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.  
*Domiciliataire*

Référence de publication: 2013081893/20.

(130100603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Pemala s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.719.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013082083/10.

(130101435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**Pergam Properties II A S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.186.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082085/10.

(130101176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**Pergam Properties II B S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.189.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082086/10.

(130101123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**Palmolux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PALMOLUX INVESTMENTS S.à.r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013082078/11.

(130101184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**Prospector Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.602.

Veillez prendre note du changement d'adresse de l'associée unique qui est désormais la suivante: 249, 28 Oktovriou & Aimiliou Chourmouziou, office/flat M5, 3035 Limassol, Cyprus.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Prospector Finance S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013082074/13.

(130100829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

## La Normande S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.088.

### — STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Sylvia SCHMITT, commerçante, né à Saint-Avold (57), le 12 février 1967, demeurant à F-57220 Coume, 49, rue de la Forêt, France.

Laquelle comparante a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: LA NORMANDE S.A..

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société a pour objet le commerce local, intracommunautaire et à l'exportation en gros et demi-gros de toutes marchandises et matières premières locales, intracommunautaire et d'importation. La société aura en particulier l'activité d'intermédiaire dans le commerce de produits dérivés d'abattoirs.

La Société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur et s'entend par là se prévaloir du régime «SOPARFI» en vigueur au Luxembourg.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 12.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription et Libération*

Le capital social a été souscrit par la comparante Madame Sylvia SCHMITT, préqualifiée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire. Les actions resteront nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.200,- EUR.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2014.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2.- Comme autorisé par la loi et les présents statuts, Madame Sylvia SCHMITT, commerçante, né à Saint-Avold (57), le 12 février 1967, demeurant à F-57220 Coume, 49, rue de la Forêt, France, est nommée à la fonction d'administrateur unique, laquelle disposera des pouvoirs les plus dévolus du Conseil d'administration.

3.- Madame Fabienne, Brigitte SCHMITT, née le 26 novembre 1968 à Phalsbourg (F-57), demeurant F-57220 Coume, 2, rue de la Forêt, France, est nommée à la fonction de commissaire aux comptes.

4.- Le mandat de l'administrateur unique et celui du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2017.

5.- L'adresse de la société est fixée à L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Sylvia SCHMITT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juin 2013. Relation GRE/2013/2300. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013081965/118.

(130101152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**Servus Luxembourg Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.924.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of June at 17.30.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Servus Luxembourg Holding S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 176924 (the Company). The Company was incorporated on 23 April 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting opens and the Meeting elects Philippe Thiebaud, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as chairman of the Meeting (the Chairman). The Chairman appoints Robert Steinmetzer, Avocat à la Cour, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Marine Baillet, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list established by the members of the Bureau which will remain attached to the present deed. The attendance list is signed by the attorney in fact of all the shareholders, the members of the Bureau and the notary.

The powers of attorney from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present deed and are initialed ne varietur by the members of the Bureau and the notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The agenda of the Meeting (the Agenda) is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,000,000 (two million euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro), represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each to EUR 2,031,000 (two million thirty-one thousand euro) by way of the issue of 2,000,000 (two million) new limited shares in the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each and an aggregate subscription price of EUR 2,000,000 (two million euro);

2. intervention and subscription of the new limited shares referred to in item (1) above by Servus HoldCo S.a r.l. and payment in full of the aggregate subscription price of EUR 2,000,000 (two million euro) by way of a contribution in kind consisting in 2,975,116 (two million nine hundred and seventy-five thousand one hundred and sixteen) shares of Stable II S.a r.l.;

3. presentation of the report of the independent auditor relating to the shares to be contributed to the Company in relation to the increase of the share capital of the Company specified under item (1) above;

4. subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase referred to under item (1) above;

5. amendment to the share register of the Company in order to reflect the share capital increase under item (1) above with grant of a power of attorney to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued limited shares in the share register of the Company; and

6. miscellaneous.

II. It appears from the attendance list that all of the 31,000 (thirty-one thousand) shares, with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, are duly represented at the Meeting. The Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance.

III. the General Partner of the Company, Servus Luxembourg, being represented by Philippe Thiebaud, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, which will remain attached to the present deed after being initialed ne varietur by the members of the Bureau and the notary, consents to the passing of the resolutions on the above agenda.

The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the Agenda.

After deliberation, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,000,000 (two million euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro), represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, to EUR 2,031,000 (two million thirty-one thousand euro), by way of the issue of 2,000,000 (two million) new limited shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, and an aggregate subscription price of EUR 2,000,000 (two million euro) (the New Limited Shares).

*Second resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the above share capital increase:

*Intervention - Subscription - Payment*

Servus HoldCo S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 5,012,500.01, having its registered office at 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151589 (Servus HoldCo), being represented by Philippe Thiebaud, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, which will remain attached to the present deed after being initialed ne varietur by the members of the Bureau and the notary, intervenes at the present Meeting and hereby declares;

(i) to subscribe to the New Limited Shares; and

(ii) to pay them up entirely by means of a contribution in kind consisting in 2,975,116 (two million nine hundred and seventy-five thousand one hundred and sixteen) shares in Stable II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137134, which have an aggregate value of EUR 2,000,000 (two million euro) for the purpose of the contribution (the Contributed Shares).

Such contribution in kind, having an aggregate value of EUR 2,000,000 (two million euro), is to be allocated to the share capital account of the Company.

*Third resolution*

Pursuant to articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the contribution of the Contributed Shares has been the subject of a report dated 5 June 2013 and prepared by PricewaterhouseCoopers Luxembourg, société coopérative, as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) (the Report), which states that:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued in counterpart".

Said Report, after having been initialed ne varietur by the members of the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

It results also in essence from a certificate issued by Servus HoldCo dated 5 June 2013 (the Certificate) relating to the Contributed Shares contributed to the Company in the manner described above (the Contribution), that:

1. Servus HoldCo is the owner of the Contributed Shares;
2. Servus HoldCo is entitled to the Contributed Shares and possesses the power to dispose of the Contributed Shares;
3. the Contributed Shares are fully paid up;
4. the Contributed Shares are pledged (the Pledge);
5. the beneficiary of the Pledge has given its consent to the Contribution, including the transfer of the Pledge together with the Contributed Shares, and as a result of the Contribution, the Company will become the pledgor under the Pledge;
6. the transfer of the Contributed Shares to the Company under the Contribution has been approved by the shareholders of Stable II S.a r.l. in accordance with article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

7. according to Luxembourg law and the articles of association of Stable II S.a r.l., and as a result of the consent given by the beneficiary of the Pledge as referred to under item 5. above, the Contributed shares are freely transferable for the purpose of the Contribution; and

8. all formalities under applicable law subsequent to the contribution in kind of the Contributed Shares will be effected upon the Meeting.

The Certificate, after having been signed *in varietur* by the members of the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Meeting acknowledges, with respect to the Contribution, that the Company's shareholders are aware of the terms and conditions of the Pledge.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions, so that it reads from now on as follows:

**5.1. Outstanding share capital.** "The subscribed share capital of the Company is set at EUR 2,031,000 (two million thirty-one thousand euro) represented by 1 (one) unlimited share having a nominal value of EUR 1 (one euro) and 2,030,999 (two million thirty thousand nine hundred and ninety-nine) limited shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each. The unlimited share and the limited shares are collectively referred to as the shares and the term shareholder shall be construed accordingly."

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the general partner of the Company as well as any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the New Limited Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

#### *Statement*

The undersigned notary declares that the conditions provided by articles 26-1 paragraph (2), 26-3 and 26-5 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

There being no further business on the Agenda of the Meeting, the Chairman declares the Meeting closed.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3.500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the Meeting and the appearing parties, the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

#### **Suit la version française de ce qui précède:**

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de juin à 17.30 heures.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, au Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Servus Luxembourg Holding S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée après du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176924 (la Société). La Société a été constituée le 23 avril 2013 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (au Grand-Duché de Luxembourg) non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte et élit Philippe Thiebaud, avocat, résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que président de l'Assemblée (le Président). Le Président désigne Robert Steinmetzer, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée élit Marine Baillet, juriste, résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur composent ensemble le Bureau.

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence établie par les membres du Bureau qui restera annexée au présent acte. La liste de présence est signée par le mandataire des actionnaires, les membres du Bureau et le notaire.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée seront également annexées au présent acte après paragraphe ne varietur par les membres du Bureau et le notaire.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du Jour) est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à un montant de EUR 2.031.000 (deux millions trente et un mille euros) au moyen de l'émission de 2.000.000 (deux millions) de nouvelles actions de commanditaire de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et un montant de souscription total de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros);

2. Intervention et souscription des nouvelles actions de commanditaire mentionnées au point (1) ci-dessus par Servus HoldCo S.à r.l. et paiement en une fois du prix de souscription d'un montant total de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) au moyen d'un apport en nature consistant en 2.975.116 (deux millions neuf cent soixante-quinze mille cent seize) parts sociales de Stable II S.à r.l.;

3. Présentation du rapport du réviseur indépendant de la Société sur les parts sociales devant être apportées à la Société en vue de l'augmentation de capital social mentionnée au point (1) ci-dessus;

4. Modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point (1) ci-dessus;

5. Modification du registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point (1) ci-dessus, avec pouvoir d'agir au nom et pour le compte de la Société afin d'inscrire les actions de commanditaires nouvellement émises dans le registre d'actionnaires de la Société; et

6. Divers.

II. Qu'il apparaît sur une liste de présence que les 31.000 (trente et un mille) actions de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, sont dûment représentées à l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'Ordre du Jour qui leur a été communiqué à l'avance.

III. L'associé commandité de la Société, Servus Luxembourg, représenté par Philippe Thiebaud, avocat résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé qui restera annexée au présent acte après avoir été paraphée ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, consent à passer les résolutions sur l'ordre du jour reproduit ci-dessus.

L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et apte à délibérer des points de l'Ordre du Jour repris ci-dessus.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à un montant de EUR 2.031.000 (deux millions trente et un mille euros) au moyen de l'émission de 2.000.000 (deux millions) de nouvelles actions de commanditaire de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et un montant de souscription total de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) (les Nouvelles Actions de Commanditaire).

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social de la manière suivante:

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Servus HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant un capital social de EUR 5.012.500,01, sise au 26-28, rue Edward Steichen, à L-2540 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151589 (Servus HoldCo), représentée par Philippe Thiebaud, avocat résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé qui restera annexée au présent acte après avoir été paraphée ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, intervient à la présente Assemblée et déclare:

(i) souscrire aux Nouvelles Actions de Commanditaire; et

(ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en 2.975.116 (deux millions neuf cent soixante-quinze mille cent seize) parts sociales de Stable II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137134, évaluées à un montant total de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) dans le cadre dudit apport (les Parts Sociales Apportées).

Ledit apport en nature d'un montant total d'EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) sera affecté au compte de capital social de la Société.

#### *Troisième résolution*

En vertu des articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'apport des Parts Sociales Apportées a fait l'objet d'un rapport daté du 5 juin 2013 et préparé par PricewaterhouseCoopers Luxembourg, société coopérative, en tant que réviseur d'entreprises agréé (le Rapport), selon lequel:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued in counterpart".

Ledit Rapport, après avoir été paraphé ne varietur par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte également en essence d'un certificat émis par Servus HoldCo en date du 5 juin 2013 (le Certificat) portant sur les Parts Sociales Apportées à la Société selon les modalités décrites ci-dessus (l'Apport), que:

1. Servus HoldCo est le propriétaire des Parts Sociales Apportées;
2. Servus HoldCo est le seul ayant-droit des Parts Sociales Apportées et a le pouvoir d'en disposer;
3. Les Parts Sociales Apportées sont entièrement libérées;
4. Les Parts Sociales Apportées font l'objet d'un gage (le Gage);
5. Le bénéficiaire du Gage a donné son accord en vue de l'Apport, y inclus pour le transfert du Gage avec les Parts Sociales Apportées, et en conséquence de l'Apport, la Société deviendra à son tour débitrice du Gage; et
6. Le transfert des Parts Sociales Apportées à la Société dans le cadre de l'Apport a été approuvé par les associés de Stable II S.à r.l. conformément à l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
7. Conformément à la loi luxembourgeoise et aux statuts de Stable II S.à r.l. et en conséquence du consentement donné par le bénéficiaire du Gage mentionné au point 5 ci-dessus, les Parts Sociales Apportées sont librement cessibles dans le cadre de l'Apport; et
8. Toutes les formalités requises par la loi applicable afférentes à cet apport en nature des Parts Sociales Apportées seront accomplies lors de l'Assemblée.

Ledit Certificat, après avoir été signé ne varietur par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée constate que, s'agissant de l'Apport, les associés de la Société ont connaissances des termes et conditions du Gage.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1. Montant du capital social.** Le capital social souscrit de la Société est établi à un montant de EUR 2.031.000 (deux millions trente et un mille euros), représenté par 1 (une) action de commandité ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro), et par 2.030.999 (deux millions trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de commanditaire ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune. Les actions de commandité et les actions de commanditaire sont collectivement désignées comme les actions, et le terme actionnaire désigne l'un des détenteurs de ces actions.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et d'accorder pouvoir et autorisation à tout gérant du gérant commandité de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Actions de Commanditaire dans le registre d'actionnaires de la Société, et afin de procéder à toutes les formalités y relatives.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare que les conditions fixées dans les articles 26-1, paragraphe (2), 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées, et atteste expressément de la satisfaction de ces conditions.

Aucun point ne figurant plus à l'Ordre du Jour de l'Assemblée, le Président déclare l'Assemblée close.

#### *Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 3.500.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite à l'Assemblée et aux parties comparantes, ces dernières ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte, aucun actionnaire ne souhaitant signer.

Signé: Thiebaud, Steinmetzer, Baillet, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 juin 2013. Relation: RED/2013/938. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 20 juin 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013081375/274.

(130100120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

### **Softgreen, Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 178.035.

### — STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-quatre mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

#### A COMPARU:

Atalux, société anonyme, ayant son siège social à L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 177.294, représentée par son administrateur en fonction Monsieur Philippe LAMBERT, administrateur de sociétés, né à Liège (B) le 2 décembre 1971, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, lui-même ici représenté par Madame Nathalie LOUIS, employée, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Softgreen" (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de

marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La Société pourra finalement octroyer tout concours, prêt ou avance à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes physiques. Elle pourra également consentir des garanties, nantir, grever des charges ou accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de ses filiales, sociétés affiliées et/ou de toutes autres sociétés ou personnes physiques.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

## **Titre II. - Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## **III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société qui sera fixé dans l'avis de convocation, 2<sup>ème</sup> mardi de mai à 15.00 heures au siège.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

## **IV. Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du

conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par télécopieur, email ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Atalux, pré-qualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.700,-EUR.

##### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

La comparante, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

(i) Monsieur Philippe LAMBERT, administrateur de sociétés, né à Liège (B) le 2 décembre 1971, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen,

(ii) Monsieur Didier PRUDHOMME, employé, né à Charleroi (B) le 09 août 1961, demeurant professionnellement à L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender, et

(iii) La société à responsabilité limitée «Fiscoges Sàrl», avec son siège social à L-8362 Grass, 4, Rue de Kleinbettingen, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174051, représentée en application de l'article 51bis de la loi sur les sociétés commerciales par son représentant permanent Monsieur Philippe LAMBERT, administrateur de sociétés, né à Liège (B) le 2 décembre 1971, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

3.- La société à responsabilité limitée "Comptabilité Fiscalité S.à r.l.", en abrégé "Compt'Fisc S.à r.l.", avec siège social à L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 84.531, est appelé aux fonctions de commissaire.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

5.- L'adresse siège social est établie à L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

DONT ACTE, fait et passé à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nathalie LOUIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2013. Relation GRE/2013/2207. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013081379/218.

(130099792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

**The Irish Acquisition Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 521.900,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.150.

In the year two thousand and thirteen, on the 13<sup>th</sup> day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg;

was held a general meeting of the shareholders (the Meeting) of The Irish Acquisition Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B 140.150 (the Company).

**THERE APPEARED:**

The Luxembourg Acquisition Company (OIF) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B 140.151 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Audrey Cubizolles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requests the undersigned notary to record the following:

I. That all of the 500 (five hundred) shares of the Company, each having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro), representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) are held by the Sole Shareholder who exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

II. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 509,400 (five hundred and nine thousand four hundred Euros), equivalent to GBP 430,920 (four hundred and thirty thousand nine hundred and twenty British Pounds), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 521,900 (five hundred and twenty-one thousand nine hundred Euros) by way of the issuance of 20,376 new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each (together, the New Shares);

3. Subscription to and payment in full, by the Sole Shareholder, of the New Shares;

4. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes specified under the above items;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and

6. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

*First resolution*

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives any and all convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 509,400 (five hundred and nine thousand four hundred Euros), equivalent to GBP 430,920 (four hundred and thirty thousand nine hundred and twenty British Pounds), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 521,900 (five hundred and twenty-one thousand nine hundred Euros) by way of the issuance of 20,376 new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each (together, the New Shares).

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and to fully pay them up by way of a contribution in kind in an amount of EUR 565,948.26 (five hundred and sixty-five thousand nine hundred and forty-eight Euros and twenty-six Euro cents), consisting of a receivable held against the Company in an amount of EUR 565,948.26 (five hundred and sixty-five thousand nine hundred and forty-eight Euros and twenty-six Euro cents) (the Receivable).

The value of the Receivable of EUR 565,948.26 (five hundred and sixty-five thousand nine hundred and forty-eight Euros and twenty-six Euro cents) is to be allocated to the nominal and premium share capital account of the Company in the following proportion:

- EUR 509,400 (five hundred and nine thousand four hundred Euros), equivalent to GBP 430,920 (four hundred and thirty thousand nine hundred and twenty British Pounds) for the subscription of the New Shares; and
- EUR 56,548.26 (fifty-six thousand five hundred and forty-eight Euros and twenty-six Euro cents) as share premium.

The ownership and valuation of the Receivable is supported by a certificate issued by the Sole Shareholder and the management of the Company (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Receivable is at least equal to EUR 565,948.26 (five hundred and sixty-five thousand nine hundred and forty-eight Euros and twenty-six Euro cents).

A copy of the Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 4.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

"The Company's subscribed share capital is set at EUR 521,900 (five hundred and twenty-one thousand nine hundred Euros), represented by 20,876 (twenty thousand eight hundred and seventy-six) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty five Euro) each."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith in order to reflect the above-mentioned changes.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le 13 mai,  
par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;  
s'est tenue une assemblée générale des associés (l'Assemblée) de The Irish Acquisition Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20 Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont le capital social est de EUR 12.500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 140.150 (la Société).

**A COMPARU:**

The Luxembourg Acquisition Company (OIF) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20 Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont le capital social est de EUR 12.500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 140.151 (l'Associé Unique).

représentée par Audrey Cubizolles, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de l'intégralité des cinq cent (500) parts sociales de la Société, chacune d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. L'Assemblée est de fait valablement constituée et peut délibérer sur tous les points figurants à l'ordre du jour:

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 509.400 (cinq cent neuf mille quatre cent) équivalent à GBP 430.920 (quatre cent trente mille neuf cent vingt livres sterling) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) au montant de EUR 521.900 (cinq cent vingt-et-un mille neuf cent Euros) par l'émission de 20,376 nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales), ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune;

3. souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique;

4. modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus;

5. modification du registre des parts sociales afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus au capital social de la Société, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société afin de procéder à l'inscription au nom et pour le compte de la Société des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des parts de la Société, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

6. divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 509.400 (cinq cent neuf mille quatre cent) équivalent à GBP 430.920 (quatre cent trente mille neuf cent vingt livres sterling) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) au montant de EUR 521.900 (cinq cent vingt-et-un mille neuf cent Euros) par l'émission de 20,376 nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune.

*Souscription - Libération*

L'Associé Unique décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant de EUR 565,948.26 euros composé d'une créance d'un montant de EUR 565,948.26 qu'il détient contre la Société (la Créance Apportée).

La valeur de la Créance Apportée sera allouée comme suit au compte capital social de la Société pour le paiement de la valeur nominale et de la prime des Nouvelles Parts Sociales dans la proportion suivante:

- EUR 509,400, équivalent à GBP 430,920 pour la souscription des Nouvelles Parts Sociales; et
- EUR 56,548.26 en tant que prime d'émission.

La propriété et la valeur de la Créance Apportée est attestée par un certificat émis par la Société et l'Associé Unique confirmant entre autres que la valeur de la Créance Apportée est au moins égale à EUR 565,948.26 (le Certificat).

Une copie du Certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4.1 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à cinq cent vingt-et-un mille neuf cent Euros (EUR 521,900), représenté par vingt mille huit cent soixante-seize (20,876) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société, de signer lesdits registres et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges quelle que soit leur forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Cubizolles, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mai 2013. Relation: EAC/2013/6238. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013081439/176.

(130099855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

### **Broad Street Loan Partners 2013 Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 178.066.

#### — STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) undersigned.

#### THERE APPEARED:

GS Lux Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.045, having its registered address at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Maxime NINO and Marielle STIJGER, both managers present at the meeting, with professional address at 2, rue du Fossé, in L-1536 Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

#### **Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The denomination of the company is "Broad Street Loan Partners 2013 Europe S.à r.l."

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The objects of the Company are:

to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

to invest and deal with the Company's money and funds in any way the board of managers think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

to borrow, raise and secure the payment of money in any way the board of managers think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 4.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 4 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the board of managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period of time.

## **Title II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** The capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and one million two hundred thirty-seven thousand five hundred (1,237,500) preference shares (the «Preference Shares») and together with the Ordinary Shares, the «Shares»), each with a nominal value of one cent euro (EUR 0.01).

Each class of shares will have the same rights, save as otherwise provided in these articles of incorporation. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The company is authorized to issue additional Shares, each having such rights and obligations as set in these Articles. In these Articles, «Shareholders» means the holders at the relevant time of the Shares and «Shareholder» shall be construed accordingly.

In addition to the corporate capital, a premium may be paid on the Shares which is reflected in the share premium account of the company. The share premium account is not attributable to any specific class of Shares if any from time to time and may be used to finance the redemption of any class of Shares if the board of managers decides to do so.

The company shall have an authorized capital of one hundred million euros (EUR 100,000,000) represented by ten billion (10,000,000,000) Shares having a par value of one cent euro (EUR 0.01) each.

The board of managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new Shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of Shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of Shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole Shareholder or, as the case may be, of the general meeting of Shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for Shares. In case of issuance of Shares, the board of managers of the company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

**Art. 7.** Every Share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of Shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies.

The Shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the board of managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.

**Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

**Art. 9.** A Shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a Shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III. - Management**

**Art. 10.** The company is managed by a board of managers, which will be composed of at least three members, who need not be Shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of Shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of Shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The board of managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by telephone, a video conference, letter, email, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications

device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 11.** The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called managing director(s).

The board of managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the board of managers.

**Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euros (EUR 10,000.-). For decisions having a value of an amount over ten thousand euros (EUR 10,000.-), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV. - General meeting of the shareholders**

**Art. 15.** The sole Shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of Shareholders under section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the Shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five Shareholders, decisions of Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Réserves**

**Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31<sup>st</sup>, 2013.

**Art. 17.** Each year, as of December 31<sup>st</sup>, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of Shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each Shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of Shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

#### *Subscription and Payment*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

- 12,500 Ordinary Shares
- 1,237,500 Preference Shares
- TOTAL 1,250,000 Shares

The Shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately nine hundred Euros (900,-).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named Shareholders took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
  - Marielle STIJGER, Director, born in Capelle aan den IJssel, The Netherlands, on 10 December 1969, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Dominique LE GAL, Director, born in Savigny-Sur-Orge, France, on 9 December 1971, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Maxime NINO, Director, born in Arlon, Belgium, on 13 December 1983, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Michael FURTH, Managing Director, born in Geneva, Switzerland on 29 April 1968, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom;
  - Véronique MENARD, Director, born in Le Loroux Bottereau, France, on 2 October 1973, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom.
- 3) The company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representatives of the appearing party, known to the notary by their surname, given name, civil status and residence, the said representatives of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the french version:**

L'an deux mille treize, le onze juin.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

## A COMPARU

GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 88.045, ayant son siège social 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Maxime NINO et Marielle STIJGER, gérants, tous deux présents à la présente assemblée, demeurant professionnellement à 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est «Broad Street Loan Partners 2013 Europe S.à r.l.».

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** L'objet de la Société est:

d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le conseil de gérance estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le conseil de gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la loi luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 4.7 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 4 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le conseil de gérance considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la loi luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

## **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et un million deux cent trente-sept mille cinq cents (1.237.500) parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles») et collectivement avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Chaque catégorie de parts sociales aura les mêmes droits à l'exception de ce qui est prévu dans les présents statuts. Chaque part sociale confère une voix lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des associés.

La société est autorisée à émettre des Parts Sociales complémentaires, chacune ayant les droits et obligations fixés dans les présents Statuts. Dans les présents Statuts, les «Associés» signifient les détenteurs au moment donné des Parts Sociales et l'«Associé» désigne chacun d'entre eux.

En plus du capital social, les Parts Sociales peuvent être émises avec une prime d'émission qui est reflétée dans un compte de prime d'émission de la société. Le compte de prime d'émission n'est allouable à aucune catégorie de Parts Sociales existant de temps à autre et peut être utilisé pour financer le rachat d'une catégorie de Parts Sociales si le conseil de gérance le décide.

La société aura un capital social autorisé de cent millions d'euros (EUR 100.000.000.-) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01.-) chacune.

Le conseil de gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de Parts Sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de Parts Sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'Associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des Associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des Parts Sociales. En cas d'émission de Parts Sociales, le conseil de gérance de la société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le conseil de gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

**Art. 7.** Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. Les cessions de Parts Sociales entre vifs à des tiers non Associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque Part Sociale.

Les Parts Sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres Parts Sociales.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves

excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un Associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un Associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un Associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### Titre III. - Administration

**Art. 10.** La société est administrée par un conseil de gérance, composé d'au moins trois membres, Associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des Associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner par téléphone, vidéo-conférence, écrit, courriel, télégramme, télex ou télécopie, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au conseil de gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le conseil de gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, Associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le conseil de gérance.

**Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (EUR 10.000.-). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (EUR

10.000.-), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** L'Associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des Associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'Associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des Associés. Les décisions de l'Associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des Associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des Associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par la gérance.

En même temps, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des Associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque Associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des Associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, à désigner par l'assemblée des Associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

- 12.500 Parts Sociales Ordinaires
- 1.237.500 Parts Sociales Préférentielles
- TOTAL 1.250.000 Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, les Associés prénommés ont immédiatement tenus une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
- 2) sont nommés gérants pour une période indéterminée:
  - Marielle STIJGER, Director, née à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, le 10 décembre 1969 professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
  - Dominique LE GAL, Director, né à Savigny-Sur-Orge, France, le 9 décembre 1971 professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
  - Maxime NINO, Director, né à Arlon, Belgique, le 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
  - Michael FURTH, Managing Director, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni;
  - Véronique MENARD, Director, née à Le Loroux Bottereau, France, le 2 octobre 1973, demeurant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni.
- 3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux gérants de la partie comparante, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NINO, M. STIJGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2013. LAC/2013/26956. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081648/483.

(130100582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

#### **Hofra-Lux G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6687 Mertert, 18, Cité Almayer.

R.C.S. Luxembourg B 53.333.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den einundzwanzigsten Mai;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Frau Andrea SCHENK, Kauffrau, geboren in Würzburg (Bundesrepublik Deutschland), am 23. August 1967, wohnhaft in L-6687 Mertert, 18, Cité Almayer.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "HOFRA-LUX G.m.b.H.", (hiernach die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-6687 Mertert, 18, Cité Almayer, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 53333, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven, am 12. Dezember 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 105 vom 29. Februar 1996,

und dass deren Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunden aufgenommen durch vorgenannten Notar Paul BETTINGEN:

\* am 4. September 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 713 vom 19. Dezember 1997, und

\* am 20. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 770 vom 17. September 2001;

- Dass die Komparentin einzige und alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft ist (die "Alleingesellschafterin") und dass sie folgende Beschlüsse genommen hat:

#### *Erster Beschluss*

Die Alleingesellschafterin stellt fest, dass auf Grund einer privatschriftlichen Abtretung von Gesellschaftsanteilen vom 21.05.2013, Herr Christian HOCHBEIN, Diplomkaufmann, geboren in Marktheidenfeld, am 17.03.1972, wohnhaft in

D-97282 Marktheidenfeld, Stauffenberggring 36 (Bundesrepublik Deutschland), seine fünf (5) Gesellschaftsanteile, welche er in der Gesellschaft hielt, an Frau Andrea SCHENK, vorgeannt, abgetreten hat.

Eine Kopie der obengenannten Gesellschaftsanteilsabtretung, von der Komparentin und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Gemäß Artikel 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, respektive gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, wird sodann die obigen Anteilsabtretungen im Namen der Gesellschaft ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch ihre alleinige Geschäftsführerin Frau Andrea SCHENK.

Die abgetretenen Anteile sind nicht materialisiert. Die neue Anteilseignerin trat somit am Tage der letztvorgenannten Gesellschaftsanteilsübertragung, (i.e.: 21.05.2013), sofort in den Besitz und Genuss der ihr übertragenen Anteile und hat ab dem vorgenannten Zeitpunkt die Rechte und Pflichten des vorherigen Eigners angenommen.

#### Zweiter Beschluss

Nach diesen hiervor festgestellten Abtretungen von Gesellschaftsanteilen wird Artikel 6 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

"" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in fünf (5) voll eingezahlte Anteile mit einem Nominalwert von jeweils zweitausendfünfhundert Euro (2.500,- EUR).

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist."

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: A. SCHENK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2013. LAC/2013/23419. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013081886/58.

(130100963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

### Hanse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.753.

#### EXTRAIT

I/ Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 29 avril 2013 entre:

- Hanse Investments Limited, une limited liability company, agissant sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar, sous le numéro 95351,  
Et,

- Brack Capital Labda B.V., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Weteringschans 95A, 1017 RZ Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34266180,

que les quatre cent soixante-quatorze (474) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, représentant 94,8 % du capital de la Société, ont été transférées par Hanse Investments Limited, susnommée, à Brack Capital Labda B.V., susnommée, avec effet au 20 juin 2013.

II/ Il ressort également de ladite convention de transfert de parts sociales exécutée entre:

- Hanse Investments Limited, susnommée,

Et,

- Madame Heli Olami, né le 27 mars 1970 en Israël, résidant au 5 Tnu'at Hemeri Street, Ramat-Gan, 52325, Israël,

que les vingt-six (26) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune, représentant 5,2 % du capital de la Société, ont été transférées par Hanse Investments Limited, susnommée, à Madame Heli Olami, pré-nommée, avec effet au 20 juin 2013.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Brack Capital Labda B.V. ....	474 parts sociales
Madame Heli Olami .....	<u>26 parts sociales</u>
Total .....	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juin 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center – Bloc B

1, Heienhaff

L-1738 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013081878/38.

(130100818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**Tele2 Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 17.699.000,00.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 112.873.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tele2 Luxembourg AB, a public company duly incorporated and validly existing under the laws of Sweden, with registered office at Box 62, 164 94 Kista, Sweden and registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556304-7025 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 17, 2012.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of Tele2 Finance Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 7, Avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 112.873 and incorporated by a deed of Maître Paul Decker on December 20, 2005, published in the Memorial, Recueil Spécial C, on March 16, 2006, page 26566 under number 554 (the "Company"), and which articles of association (the "Articles") have been amended for the last time on November 30, 2012 by a deed of Maître Paul Decker not yet published in the Memorial, Recueil Spécial C.

II. The share capital of the Company currently amounts to two hundred sixty thousand Swedish Krona (SEK 260,000), represented by two hundred sixty (260) shares with a nominal value of one thousand Swedish Krona (SEK 1,000) each.

III. That the Sole Shareholder is the legal owner of claims with a global amount of forty-eight billion one hundred sixteen million eight hundred ninety-nine thousand four hundred fourteen Swedish Krona (SEK 48,116,899,414) (the "Claims").

IV. That the Sole Shareholder declares that it has full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

V. That the agenda of the meeting is the following:

1. Consider to create "mandatory redeemable preferred shares", vested with the rights and obligations described in the amended articles of association of the Company to be approved as per item 5 below (the "MRPS");

2. Consider the increase of the share capital of the Company by the issuance of (i) seventeen thousand four hundred twenty-nine (17,429) ordinary share for an aggregate amount of seventeen million four hundred twenty-nine thousand Swedish Krona (SEK 17,429,000) and (ii) ten (10) MRPS for an aggregate amount of ten thousand Swedish Krona (SEK

10,000), subject to the payment of a share premium amounting to forty-eight billion ninety-nine million four hundred sixty thousand four hundred fourteen Swedish Krona (SEK 48,099,460,414);

3. Subscription by the Sole Shareholder to the ordinary shares and to the MRPS and full payment by a contribution in kind, consisting in claims with an aggregate amount of forty-eight billion one hundred sixteen million eight hundred ninety-nine thousand four hundred fourteen Swedish Krona (SEK 48,116,899,414);

4. Consideration of the valuation method used for determining the value of the contribution;

5. Consider the subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company;

6. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved, the Sole Shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to create the MRPS having the rights and obligations described in the amended articles of association of the Company as per the fifth resolution below.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of seventeen million four hundred thirty-nine thousand Swedish Krona (SEK 17,439,000) in order to raise it from its present amount of two hundred sixty thousand Swedish Krona (SEK 260,000) to seventeen million six hundred ninety-nine thousand Swedish Krona (SEK 17,699,000) by the issue of (i) seventeen thousand four hundred twenty-nine (17,429) ordinary shares having a nominal value of one thousand Swedish Krona (SEK 1,000) and (ii) ten (10) MRPS having a nominal value of one thousand Swedish Krona (SEK 1,000), with a share premium attached to such MRPS for an aggregate amount of forty-eight billion ninety-nine million four hundred sixty thousand four hundred fourteen Swedish Krona (SEK 48,099,460,414) (together with the ordinary share, the "Shares").

*Third resolution*

The Sole Shareholder declared to subscribe to the Shares, to be fully paid up together with the share premium by a contribution in kind, consisting in the Claims.

*Fourth resolution*

*Valuation*

The total value of the Claims, which is declared to be of forty-eight billion one hundred sixteen million eight hundred ninety-nine thousand four hundred fourteen Swedish Krona (SEK 48,116,899,414), and whose valuation is accepted by the Company, is documented by a certificate of value established by the management of the Company, dated December 31, 2012, which has been given to the notary, who expressly acknowledges it.

*Statement of the sole shareholder*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared that:

- it is the sole beneficial owner of the Claims and has the power to dispose of them, being legally and conventionally freely transferable;

- the contribution of the Claims is effective today without restriction;

- all formalities subsequent to the transfer of the Claims required under any applicable law have and will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards third parties.

*Fifth resolution*

Further to the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

**Art. 6.1. Subscribed share capital.** The Company has an issued capital of SEK 17,699,000 (seventeen million six hundred ninety-nine thousand Swedish Krona) represented by two (2) classes of shares, as follows:

a) seventeen thousand six hundred ninety-nine (17,689) ordinary shares (hereinafter the "Ordinary Shares") with a par value of one thousand Euro (SEK 1,000) each; and

b) ten (10) mandatory redeemable preferred share (hereinafter the "MRPS") with a par value of one thousand Euro (SEK 1,000) each.

The Ordinary Shares together with the MRPS shall be referred to as the "shares".

All the shares are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

The shareholder owning Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares.

The shareholder owning MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of MRPS.

The respective rights and obligations attached to each class of shares are set forth below.

#### 6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

#### 6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

#### 6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, so that only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred freely between such shareholders but in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law regarding any transfer to non-shareholders.

#### 6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

#### 6.7 MRPS

All MRPS are issued in the form of redeemable shares.

MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) in any circumstances whatsoever and at any time, the Company may redeem all or part of the MRPS then in issue upon expiry of a five (5) years period from the date on which the MRPS are issued;

(ii) in any circumstances whatsoever and at any time, the holder of MRPS is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Company to redeem all or part of its MRPS;

(iii) the redemption of the MRPS can only be made by means of sums available for distribution (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose.

The redemption price of the MRPS will be equal to the face value of the redeemed shares, increased by the amount of the share premium attached to each MRPS.

Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption. MRPS may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

(i) at any time, the holder of MRPS is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Company to convert in Ordinary Shares all or part of its MRPS;

(ii) the MRPS will be converted into Ordinary Shares pursuant to the conversion rate as follows: one MRPS as estimated at its par value against the relevant number of Ordinary Shares to be issued by the Company as estimated at the relevant fair market value on the conversion date. No decimal of shares will be available. The board of managers of the Company may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares. Converted MRPS will be cancelled forthwith after conversion.

The holder of MRPS will not be entitled to dividend payments made by the Company. In case of dissolution of the Company, the holder of MRPS will rank junior to all other debts incurred by the Company but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 20 below.

Within the limits of the Law, the shares are freely transferable to non-members subject to the condition that the shares are held by a sole shareholder.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Télé2 Luxembourg AB, une société publique valablement constituée et existante sous les lois de Suède, ayant son siège social à Box 62, 164 94 Kista, Suède et immatriculée auprès du Bureau de l'Enregistrement des Sociétés de Suède sous le numéro 556304-7025 (l'«Associé Unique»).

Ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que le comparant est actuellement l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée existante sous les lois du droit luxembourgeois sous le nom de Télé2 Finance Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 7, Avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.873 et constituée par un acte de Maître Paul Decker en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 mars 2006 page 26566 numéro 554 (la «Société»), lesquels statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 30 Novembre 2012 par un acte de Maître Paul Decker, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux cent soixante mille couronnes suédoises (260.000 SEK) représenté par deux cent soixante (260) parts sociales ayant une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000 SEK) chacune.

III. Que l'Associé unique est le bénéficiaire légal de créances d'un montant global de quarante-huit milliards cent seize millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-cent quatorze couronnes suédoises (48.116.899.414 SEK) (les «Créances»).

IV. Que l'Associé Unique déclare avoir été dûment informé du contenu de l'agenda avant la présente assemblée et accepte de renoncer aux formalités de convocation afin que l'assemblée puisse délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V. Que l'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Considérer la création de «parts sociales préférentielles avec obligation de rachat», dotées des droits et obligations tels que décrits dans les statuts modifiés de la Société devant être approuvés suite au point 5. de l'agenda ci-dessous (les «MRPS»);

2. Considérer l'augmentation du capital social de la Société par l'émission de (i) dix-sept mille quatre cent vingt-neuf (17.429) parts sociales ordinaires pour un montant global de dix-sept millions quatre-cent vingt-neuf mille couronnes suédoises (17.429.000 SEK) et (ii) dix (10) MRPS pour un montant global de dix mille couronnes suédoises (10.000 SEK), moyennant le paiement d'une prime d'émission rattachées aux MRPS d'un montant de quarante-huit milliards quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent soixante mille quatre cent quatorze couronnes suédoises (48.099.460.414 SEK);

3. Souscription par l'Associé Unique de l'ensemble des parts sociales ordinaires et des MRPS et paiement par voie d'un apport en nature composé des Créances ayant un montant global de quarante-huit milliards cent seize millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-cent quatorze couronnes suédoises (48.116.899.414 SEK);

4. Considérer la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la valeur de l'apport;

5. Considérer les modifications subséquentes de l'Article 6 des statuts de la Société;

6. Divers.

Après l'approbation de ce qui précède, l'Associé unique a pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de créer des MRPS ayant les droits et obligations décrits dans les statuts de la Société, tels que modifiés selon la résolution 5 ci-dessous.

*Deuxième résolution*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de dix-sept millions quatre cent trente-neuf mille couronnes suédoises (17.439.000 SEK) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante mille couronnes suédoises (260.000 SEK) à dix-sept millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille couronnes suédoises (17.699.000 SEK) par l'émission de (i) dix-sept mille quatre cent vingt-neuf mille (17.429) parts sociales ordinaires d'une

valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000 SEK) chacune et (ii) dix (10) MRPS d'une valeur nominale mille couronnes suédoises (1.000 SEK) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission rattachée aux MRPS d'un montant global de quarante-huit milliards quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent soixante mille quatre-cent quatorze couronnes suédoises (48.099.460.414 SEK) (ensemble avec les parts sociales ordinaires, les «Parts Sociales»).

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique déclare souscrire aux Parts Sociales, de les payer entièrement, ensemble avec la prime d'émission rattachées aux MRPS, par voie d'un apport en nature composé des Créances.

#### *Quatrième résolution Evaluation*

La valeur totale des Créances, ayant été évaluée à quarante-huit milliards cent seize millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-cent quatorze couronnes suédoises (48.116.899.414 SEK), et dont l'évaluation a été acceptée par la Société, est documentée par un certificat de valeur établi par la gérance de la Société en date du 31 décembre 2012, lequel fut communiqué au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Déclaration de l'associé unique*

L'Associé Unique, par voie de son comparant, déclare que:

- il est le seul bénéficiaire légal des Créances et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport des Créances est effective au jour du présent acte sans restriction;
- toutes les formalités subséquentment requises suite au transfert des Créances sous toutes lois applicables sont et seront réalisées afin de rendre effective l'apport et valides à tout endroit envers les tiers.

#### *Cinquième résolution*

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts, lequel devra désormais être lu tel que suit:

6.1 Capital souscrit et libéré. La Société a un capital social d'un montant de 17.699.000 SEK (dix-sept millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille couronnes suédoises) représenté par deux classes d'actions, tel que suit:

- a) Dix-sept mille six cent quatre-vingt-neuf (17.689) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires») d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000 SEK) chacune.
- b) Dix (10) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat (ci-après les «MRPS») d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000 SEK) chacune.

Les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS sont définies comme les «parts sociales».

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

L'associé détenant les Parts Sociales Ordinaires bénéficiera de tous les droits rattachés à la prime d'émission payé pour le compte des Parts Sociales Ordinaires.

L'associé détenant les MRPS bénéficiera de tous les droits rattachés à la prime d'émission payé pour le compte des MRPS.

Les droits et obligations respectivement rattachés à chaque classe de parts sociales sont décrits ci-dessous.

#### *6.2 Modification du capital social*

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

#### *6.3 Participation aux profits*

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

#### *6.4 Indivisibilité des parts sociales*

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### *6.5 Transfert de parts sociales*

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

#### *6.6 Enregistrement des parts sociales*

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

#### 6.7 MRPS

L'ensemble des MRPS sont émises sous la forme de parts sociales rachetables.

Les MRPS seront rachetables sous les conditions suivantes:

(i) En toute circonstance et à tout moment, la Société pourra racheter tout ou partie des MRPS émises au plus tard cinq (5) ans après leur émission;

(ii) En toute circonstance et à tout moment, le détenteur des MRPS pourra demander (en une seule fois ou à de multiples reprises) par écrit à la Société de racheter tout ou partie des MRPS;

(iii) Le rachat des MRPS peut uniquement se faire si la Société a suffisamment de fonds disponibles pour la distribution (fonds distribuables, y inclus la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société suite au paiement de prime d'émission) ou sur réalisation de bénéfice fait suite à de nouvelles émissions faites dans l'optique d'un rachat.

Le prix de rachat des MRPS sera égal à la valeur nominale des parts sociales rachetées, augmenté du montant de la prime d'émission rattachée à chaque MRPS. Les MRPS rachetées seront annulées subséquemment à leur rachat.

Les MRPS pourront être converties en parts sociales ordinaires aux conditions suivantes:

(i) A tout moment, le détenteur de MRPS aura le droit de demander (en une seule fois ou à de multiples reprises) par écrit à la Société de convertir en Parts Sociales Ordinaires tout ou partie de ses MRPS;

(ii) Les MRPS seront convertis en Parts Sociales Ordinaires sur base du taux de conversion, tel que suit: un MRPS estimé à sa valeur nominale contre le nombre de Parts Sociales Ordinaires à émettre par la Société à leur valeur de marché en vigueur au jour de la date de conversion.

Le conseil de gérance de la Société pourra (en cas de fraction) arrondir soit à la hausse soit à la baisse le nombre de Parts Sociales Ordinaires au plus près de nombre le plus approprié. Les MRPS convertis seront annulés suite à la conversion.

Le détenteur de MRPS n'aura pas le bénéfice du paiement des dividendes fait par la Société. En cas de dissolution de la Société, le détenteur de MRPS sera junior par rapport à toutes les autres dettes dues par la Société mais sera senior par rapport aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, tel que décrit dans l'article 20 plus bas.

Dans les limites des provisions légales applicables, les parts sociales sont librement transmissibles aux non-associés dans la mesure où les parts sociales sont détenues par un associé unique.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ sept mille Euros (7.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/686. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081435/299.

(130099989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---

#### **IADEM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.032.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.780.

L'an deux mil treize, le douze juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société civile de droit français dénommée «IADE», avec siège social sis au 94 boulevard de Courcelles, 75017 Paris, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Paris sous le numéro 527846554,

ici représentée par Me Beatriz Garcia, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 juin 2013, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée, en sa qualité d'associé unique de la société "IADEM S.à.r.l.", avec siège social au 5, bd Royal L-2449 Luxembourg constituée suivant acte reçu par le notaire Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 21 septembre 2011, publiée au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés numéro 3188 du 28 décembre 2011 avec un capital social actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 €), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze Euros et cinquante centimes (12,50 €) chacune.

Ensuite la comparante déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique, détenant l'intégralité du capital social de la société, est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1: Augmentation de capital d'un montant de EUR 10.019.500 (dix millions dix-neuf mille cinq cent Euros) avec une soulte de EUR 1.108.075 (un million cent huit mille soixante-quinze Euros), en vue de porter le capital social souscrit actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) à EUR 10.032.000 (dix millions trente-deux mille Euros), par la création de 801.560 (huit cent et un mille cinq cent soixante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 12,50 (douze Euros et cinquante centimes) chacune, donnant les mêmes droits que les parts sociales anciennes, y compris sur les bénéfices en cours,

à souscrire au pair par un nouvel associé de la société, savoir Monsieur Alain Moyal, de nationalité française, né le 1<sup>er</sup> octobre 1970 à Rabat (Maroc) demeurant au 94, Boulevard de Courcelles, 75017 Paris, et à libérer par l'apport en nature de 1.146.000 actions ordinaires de la société par actions simplifiée de droit français dénommée «GROUPE SMCP», au capital de EUR 77.584.000 (soixante dix-sept millions cinq cent quatre-vingt mille euros), avec siège social au 61, rue de Turenne, 75003 Paris, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Paris sous le numéro 524 544 939.

2: Renonciation, pour autant que besoin, de la part de l'associé unique, à son droit préférentiel de souscription par rapport à l'augmentation de capital sub 1;

3: Modification subséquente de l'article 8 des statuts.

4: Divers.

L'associé unique siégeant en assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 10.019.500 (dix millions dix-neuf mille cinq cents Euros),

en vue de porter le capital social souscrit actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) à EUR 10.032.000 (dix millions trente-deux mille Euros)

par la création de 801.560 (huit cent et un mille cinq cent soixante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 12,50 (douze Euros et cinquante centimes) chacune, donnant les mêmes droits que les parts sociales anciennes, y compris sur les bénéfices en cours,

#### *Renonciation*

L'associé unique constate que son droit de souscription préférentiel n'est pas légalement protégé en cas d'augmentation par apport autre qu'en numéraire,

que dès lors l'augmentation de capital peut être souscrite par un nouvel associé de la société,

que de plus et pour autant que de besoin, l'associé unique a, pour autant que besoin, renoncé à son droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant.

#### *Souscription - Libération*

1) Alors est intervenue Me Beatriz Garcia, demeurant professionnellement au 5, bd Royal, L-2449 Luxembourg agissant en sa qualité de mandataire du susdit souscripteur, Monsieur Alain MOYAL précité,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à toutes les 801.560 (huit cent et un mille cinq cent soixante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 12,50 (douze Euros et cinquante centimes) par action,

moyennant apport de 1.146.000 actions ordinaires de la société par actions simplifiée de droit français dénommée «GROUPE SMCP», au capital de EUR 77.584.000 (soixante-dix-sept millions cinq cent quatre-vingt mille Euros), avec siège social au 61, rue de Turenne, 75003 Paris avec une soulte de EUR 1.108.075 (un million cent huit mille soixante-quinze Euros).

Le susdit apport n'a pas fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par un réviseur d'entreprises, mais a été évalué à EUR 11.127.575 par l'apporteur sur vu du dossier financier clos au 31 décembre 2012, établi par KPMG Audit et Ernst & Young et Autres, le 28 mars 2013,

et sur base d'un certificat d'apport établi par la gérance de la société IADEM Sàrl daté du 12 juin 2013 joint en annexe au présent acte ensemble le susdit dossier financier.

L'apport est donc rémunéré à concurrence de EUR 10.019.500 (dix millions trente-deux mille Euros) par les 801.560 parts nouvelles et à concurrence de EUR 1.108.075 (un million cent huit mille soixante-quinze Euros) par la soulte qui sera payée dès que les actions Groupe SMCP apportées auront été vendus par la société IADEM Sàrl, ce que l'apporteur accepte.

L'apporteur remet à la société un ordre de mouvement portant transfert des 1.146.000 actions ordinaires apportées, que la société IADEM Sàrl devra impérativement adresser à la société Groupe SMCP sous quarante-huit (48) heures pour que l'apport des 1.146.000 actions soit inscrit dans la comptabilité titres de la société Groupe SMCP, en toute hypothèse au plus tard le 17 juin 2013, ce à quoi s'engage la société IADEM Sàrl.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur suivante:

#### **Version anglaise:**

**Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 10,032,000 (ten million thirty-two thousand Euro), represented by 802,560 (eight hundred and two thousand five hundred and sixty) shares with a nominal value of EUR 12,50 (twelve Euro and fifty Cents) each.

#### **Traduction française**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 10.032.000 (dix millions trente-deux mille Euros), représenté par 802.560 (huit cent et deux mille cinq cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 12,50 (douze Euros et cinquante centimes) chacune.

#### *Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Frais*

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué approximativement à EUR 5.500.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu à la comparante, es qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Garcia et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juin 2013. Relation: LAC/2013/27016. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013081897/105.

(130101060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

#### **Klipa Immobilien AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.705.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am dreissigsten Mai.

Vor Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz zu Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Treten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft KLIPA IMMOBILIEN AG, mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 141705, die am 27. August 2008 gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit Amtswohnsitz in Junglinster, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 2457 vom 8. Oktober 2008.

Die Satzung der Gesellschaft wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal am 27. August 2009 gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, veröffentlicht im „Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 2041 vom 17. Oktober 2009.

Die Versammlung ist eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Luc HANSEN, „licencie en administration des affaires“, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Der Vorsitzende bestellt zur Schriftführerin Sonia BOULARD, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Marc ALBERTUS, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte umfasst:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 1.300.000 um es von EUR 1.300.000 auf EUR 2.600.000 zu erhöhen durch die Schaffung und Ausgabe von 130.000 neuen Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 10.

2. Zeichnung und Volleinzahlung der neuen Aktien wie folgt:

- 65.000 neue Aktien werden von der Gesellschaft KLINGELNBERG GRUNDBESITZ gezeichnet und voll eingezahlt durch Barzahlung;

- 65.000 neue Aktien werden von der Gesellschaft INDUSTRIAL PARTNERSHIP gezeichnet und voll eingezahlt durch Umwandlung einer Aktionärsforderung in Höhe von EUR 650.000.

3. Abänderung von Artikel 5, Absatz 1 der Satzungen, um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 5. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 2.600.000 (zwei Millionen sechshunderttausend Euro) eingeteilt in 260.000 (zweihundertsechzigtausend) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 10 (zehn Euro)."

II. Der Vorsitzende erstellt die Anwesenheitsliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die als richtig bestätigte Anwesenheitsliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäß vorerwähnter Anwesenheitsliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschließen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 1.300.000 (eine Million drei hundert tausend Euro), um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 1.300.000 (einer Million drei hundert tausend Euro) auf EUR 2.600.000 (zwei Millionen sechs hundert tausend Euro) zu erhöhen, durch die Schaffung und die Ausgabe von 130.000 (einhundert dreissig tausend) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 10 (zehn Euro), welche die gleichen Rechte und Nutzen wie die bestehenden Aktien haben.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die Generalversammlung beschließt die Zeichnung von 130.000 (einhundert dreissig tausend) neuen Aktien wie folgt:

- 65.000 neue Aktien werden von der Gesellschaft KLINGELNBERG GRUNDBESITZ gezeichnet. Diese Aktien wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 650.000 (sechs hundert fünfzig tausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

- 65.000 neue Aktien werden von der Gesellschaft INDUSTRIAL PARTNERSHIP gezeichnet und voll eingezahlt durch Umwandlung einer Aktionärsforderung, wie dies im Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers detailliert wurde, in Höhe von EUR 650.000 (sechs hundert fünfzig tausend Euro).

#### *Bericht des Wirtschaftsprüfers*

Gemäß Artikel 26-1 und Artikel 32-1 (5) des Gesetzes vom 10. August 1915, der Begutachtung durch einen „reviseur d'entreprises agréé“ hier FIDEWA - CLAR S.A., mit Sitz in 2-4, Rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, dessen Gutachten gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt und in Bezug auf gegenwärtiger Sacheinbringung wie folgt schlussfolgert:

„Auf Grundlage unserer geprüften Durchsicht sind uns keine Sachverhalte bekannt geworden, welche uns zu der Annahme veranlassen würden, dass der Gesamtwert der Sacheinlage von 650.000,00 EUR in die KLIPA IMMOBILIEN AG nicht mindestens den 65.000 neu auszubehenden Aktien mit Nennwert von je 10,00 EUR entspricht.“

#### *Zweiter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzungen an die hier vorgenommenen Beschlüsse, beschließt die Generalversammlung Artikel 5, Absatz 1 der Satzungen abzuändern um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 5. (Absatz 1).** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 2.600.000 (zwei Millionen sechs hundert tausend Euro) eingeteilt in 260.000 (zweihundert sechzig tausend) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 10 (zehn Euro).”

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Luc HANSEN, Sonia BOULARD, Marc ALBERTUS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juin 2013. Relation GRE/2013/2305. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013081943/79.

(130101396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

### **S.C. Truck and Trailer Parts, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 166.773.

L'an deux mille treize,

le quatorze juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Monsieur Serge Alphonse COLLET, commerçant, demeurant à L-4880 Lamadelaine, 14, rue des Prés.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée S.C. Truck and Trailer Parts, avec siège social à L-4880 Lamadelaine, 14, rue des Prés, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 166.773 (NIN 2012 2402 666).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Karine REUTER, de résidence à Pétange, en date du 2 février 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 729 du 20 mars 2012.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-).

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Lamadelaine à Rombach-Martelange et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Rombach-Martelange.»

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet:

- le commerce de détail d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (jusqu'à 3,5 tonnes), l'entretien et la réparation générale d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (jusqu'à 3,5 tonnes) ainsi que la réparation de carrosseries.

- l'exploitation d'une pépinière et notamment les services annexes à la culture, l'aménagement des paysages et l'exploitation forestière.

- le commerce en gros de machines, de matériels et de tracteurs agricoles.

- le montage de pièces sur matériaux de génie civil.

- la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société pourra en outre effectuer tous services à domicile ne présentant pas de service médical.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. A. COLLET, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 juin 2013. Relation: ECH/2013/1130. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082146/57.

(130100793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

### **Nefertoum, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 132.618.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 18 juin 2013:*

- reconduction des mandats des administrateurs pour une période d'1 an prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013;

- reconduction du mandat de l'administrateur-délégué pour une période d' 1 an prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013;

- reconduction du mandat du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018;

- nomination de Monsieur Patrick Ravarino, né le 07 novembre 1948 à Monaco, demeurant Villa La Madone, 2 Avenue Saint-Charles, MC-98 000 Monaco, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082041/18.

(130100966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

### **Omega Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 175.596.

L'an deux mille treize le vingt juin,

Le siège sis au 50 Esplanade L-9227 Diekirch de Oméga Industries S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.596, a été dénoncé ensemble avec le contrat de domiciliation daté du 23 janvier 2013 par son agent domiciliataire, Coficom Trust S.à r.l. avec effet au 20 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 20 juin 2013.

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2013082052/19.

(130100595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---